

15.05.2025, adopté par le comité

Politique de la santé et médicaments

La position de pro-salute.ch

Le thème des médicaments est multidimensionnel et complexe. Pour pro-salute.ch, il s'agit de répondre à la question de savoir si et comment elle veut prendre position sur les questions politiques actuelles concernant les médicaments.

Les thèmes urgents sont:

- A) Disponibilité des médicaments:** Sécurité de l'approvisionnement, pénurie, sites de production, (petite) taille du marché suisse.
- B) Autorisation de mise sur le marché des médicaments et prise en charge par l'assurance sociale:** Qualité des essais, durée, autorisations provisoires, examen national ou international et décision, autorisation trop libérale ou trop restrictive, augmentation du nombre de médicaments autorisés.
- C) Fixation des prix et remboursement des médicaments:** Marges, fixation des prix, modèles de prix confidentiels (surtout pour les nouveaux développements et/ou les applications rares).
- D) Génériques et biosimilaires:** Rémunération, visibilité et recommandations, fixation des prix (par rapport à la préparation originale, par rapport aux pays voisins).
- E) Pratiques en matière de prescription de médicaments et échange d'informations:** Polymédication, risques d'erreur et de surmédication, «automatismes» résultant de la consommation continue de médicaments; introduction du dossier électronique du patient, de l'E-Ordonnance, connaissances interdisciplinaires et partagées (en plus des soins ambulatoires et hospitaliers, également la pharmacie, les soins à domicile, les établissements médico-sociaux, etc.); alternatives au traitement médicamenteux.
- F) Participation et prise en compte des connaissances empiriques:** Modèles de décision participatifs (shared decision), soutien par les pairs.
- G) Médicaments et impact sur l'environnement:** Taille des emballages, autorisation de blisters (emballage individuel), retour de médicaments non consommés, réduction de l'élimination; pollution des eaux et des sols par les principes

actifs des médicaments; influence sur la faune, la biodiversité, la qualité des eaux, etc.

I. Développements récents

A) Disponibilité des médicaments

Les pénuries de médicaments sont un problème croissant en Suisse. Actuellement, plus de 700 produits différents ne sont pas disponibles.¹ En particulier les analgésiques puissants, les vaccins et les antibiotiques sont concernés.²

Cela s'explique notamment par la petite taille du marché suisse en comparaison internationale. Pour les entreprises pharmaceutiques, il n'est donc souvent pas intéressant de produire des médicaments en Suisse. La production est délocalisée à l'étranger (p. ex. en Chine et en Inde), ce qui rend la Suisse fortement dépendante des chaînes d'approvisionnement internationales. Les pénuries de production, renforcées par la pandémie de Covid-19 et l'instabilité politique dans le monde, aggravent encore la situation. En outre, moins les entreprises qui produisent un médicament ou un principe actif sont nombreuses, moins il y a d'alternatives. C'est particulièrement problématique lorsqu'une entreprise en situation de monopole ne peut plus livrer ses produits.²

En août 2024, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport final sur l'approvisionnement en médicaments, qui contient 14 propositions de mise en œuvre visant à améliorer la situation de l'approvisionnement en Suisse.³ Elles comprennent des mesures relatives à la répartition des rôles, au stockage, à l'accès au marché et à la coopération internationale. Le Conseil fédéral a chargé les trois départements DFI, DEFR et DDPS d'approfondir la réflexion sur ces propositions dans le but d'amorcer un changement structurel dans l'approvisionnement en médicaments.

D'autre part, la prescription excessive de médicaments et une forte demande sont susceptibles d'aggraver la pénurie de médicaments (voir également le chapitre E).

B) Autorisation de mise sur le marché des médicaments et prise en charge par l'assurance sociale

À l'heure actuelle, 2500 médicaments sont autorisés par Swissmedic pour la Suisse, dont la plupart ont été admis sur la liste des spécialités (LS) par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).⁴

Procédures accélérées

Dans le domaine de l'autorisation de médicaments, il existe des procédures standard et des procédures rapides d'autorisation.

Procédures rapides: La Confédération a pris des mesures pour accélérer et améliorer le processus d'autorisation des nouveaux médicaments. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la procédure «Early-Access» a été mise en œuvre. Elle permet d'obtenir simultanément l'autorisation de mise sur le marché de Swissmedic et l'admission dans la

¹ Drugshortage.ch. (2024). www.drugshortage.ch. Consulté le 01.10.2024

² OFSP. (sans date). Sécurité de l'approvisionnement en médicaments. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

³ Propositions de mise en œuvre pour les mesures préconisées dans le rapport de l'OFSP sur les pénuries de médicaments: rapport final 2024 du groupe de travail interdisciplinaire (22.07.2024). www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

⁴ Comparis.ch. (25.07.2024). Liste des spécialités et limitations: liste des médicaments de la Suisse. www.comparis.ch. Consulté le 23.10.2024

liste des spécialités.⁵ D'après la Confédération, cela permet d'économiser jusqu'à trois mois. En même temps, la transparence des processus a été accrue et les frais de procédures administratives ont été adaptés.

Examen de l'autorisation de mise sur le marché (Swissmedic) et admission dans la liste des spécialités (OFSP)

Swissmedic décide de l'autorisation des médicaments sur le marché suisse conformément aux exigences légales harmonisées au niveau international en matière de sécurité, d'efficacité et de qualité. L'OFSP examine ensuite l'efficacité, l'adéquation et l'économicité (EAE) et décide de l'admission dans la liste des spécialités et donc de la prise en charge des coûts par l'assurance sociale.

L'examen de l'efficacité en vue d'une prise en charge par l'assurance sociale inclut également les effets indésirables et le profil bénéfice/risque d'un traitement.

Le Parlement a chargé le Conseil fédéral de modifier les bases légales de sorte que l'évaluation par l'OFSP de l'adéquation et en particulier de l'économicité d'un médicament tienne pleinement compte du fait que des tailles d'emballage, des dosages ou des formes galéniques inappropriés entraînent un gaspillage de médicaments.⁶

En outre, des initiatives politiques ont exigé que l'on adapte les bases légales afin que l'OFSP puisse inscrire des dosages et emballages de médicaments sur la liste des spécialités, même si le fabricant n'en fait pas la demande.⁷ La CSSS du Conseil national considère que la revendication est remplie avec l'adoption de la motion «Tenir compte du gaspillage causé par des emballages ou dosages inappropriés dans le prix des médicaments» (24.3397) et la modification de la loi sur les produits thérapeutiques relative à la simplification des exigences en matière d'importations parallèles, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.⁸

Défis structurels

Il existe cependant des défis structurels pour garantir aux patients un accès rapide et équitable aux nouveaux médicaments.⁹

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a constaté en 2023¹⁰ que les entreprises pharmaceutiques soumettent les demandes de nouveaux médicaments à Swissmedic environ 200 jours («submission gap») et à l'OFSP environ 100 jours («reimbursement gap») après avoir déposé leur demande auprès de l'EMA (European Medicines Agency). En revanche, le processus de décision relatif au remboursement en Suisse, c'est-à-dire la durée qui s'écoule jusqu'à l'inscription sur la liste

⁵ OFSP. (10.01.2024). L'OFSP rembourse les médicaments de manière efficace. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

⁶ Parlement.ch. (28.11.2024). Rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du 8 octobre 2024. www.parlament.ch. Consulté le 08.04.2025

⁷ Parlement.ch. (sans date). 19.508 Initiative parlementaire Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic d'enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant. www.parlament.ch. Consulté le 01.10.2024

⁸ Parlement.ch. (11.04.2024). Rapport de la Commission. www.parlament.ch. Consulté le 01.10.2024

⁹ Interpharma.ch. (sans date). Le long chemin vers un médicament. interpharma.ch. www.interpharma.ch. Consulté le 01.10.2024

¹⁰ CDF. (02.10.2023). Audit du processus d'autorisation et de prise en charge des médicaments. www.efk.admin.ch

des spécialités qui permet le remboursement du médicament est l'une des plus courtes en comparaison internationale.¹¹

C) Fixation des prix et remboursement des médicaments

Les inducteurs des coûts élevés de la santé dus aux médicaments se situent à différents niveaux: marge de distribution élevée (cf. chapitre D), nombre insuffisant de prescriptions de génériques (cf. chapitre D), besoins croissants en matière de soins et évolution démographique.

Coûts élevés des médicaments

Au cours des dernières années, la Confédération a pris différentes mesures qui ont conduit à une réduction des prix.^{12,13,14} Les dépenses totales pour les médicaments ont malgré tout fortement augmenté en Suisse ces dernières années et représentent un fardeau croissant pour les assurés et le système de santé: en 2022, les coûts des médicaments représentaient environ 12% (10,8 milliards de francs) de l'ensemble des dépenses de santé.¹⁵ Les caisses-maladie dépensent près d'un quart de leurs recettes de primes pour les médicaments (8,4 milliards de francs pour l'année 2022).¹⁶ Avec plus de 9 milliards de francs, les médicaments sont le principal poste de dépenses de santé financé par l'assurance de base.¹⁷

Selon l'association des entreprises pharmaceutiques Interpharma, la part des coûts des médicaments dans le total des coûts de la santé est stable depuis plusieurs années.¹⁸ Elle se réfère à la part des coûts totaux. Mais si l'on considère uniquement la part qui relève de l'AOS, la situation est différente: l'assurance Groupe Mutuel constate que les coûts des médicaments ont augmenté plus fortement que les autres coûts de l'AOS au cours des huit dernières années.¹⁹ Si la part des coûts augmente au même rythme que les coûts de traitement, malgré les diverses mesures prises par la Confédération qui ont entraîné des réductions de prix, c'est un indicateur pour une augmentation du volume. De plus, le transfert de l'hospitalier vers l'ambulatorio entraîne une augmentation des coûts de médicaments dans l'AOS.¹⁵

¹¹ OFSP. (11 janvier 2024). Nécessité de l'art. 52d. www.parlament.ch. Consulté le 25.03.2025

¹² OFSP. (02.11.2023). Réexamen 2023: l'Office fédéral de la santé publique baisse le prix de médicaments. www.admin.ch. Consulté le 01.10.2024

¹³ OFSP. (22.09.2023). Le Conseil fédéral favorise les génériques et l'accès aux médicaments vitaux. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

¹⁴ OFSP. (sans date). Assurance-maladie: Projets législatifs terminés. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

¹⁵ Interpharma. (2024). Panorama de la santé 2024. www.interpharma.ch. Consulté le 23.10.2024

¹⁶ OFSP. (10.01.2024). Fiche d'information Évolution des coûts des médicaments. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

¹⁷ Helsana. (Novembre 2024). Rapport Helsana: Rapport sur les médicaments 2024. Les médicaments constituent pour la première fois le principal poste de coûts de l'assurance de base. www.reports.helsana.ch. Consulté le 27.09.2025

¹⁸ Panorama de la santé 2022: principaux faits et chiffres sur le paysage pharmaceutique et la santé publique en Suisse. (2022). Dans Interpharma [association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche], Interpharma (numéro 41). www.interpharma.ch. Consulté le 01.10.2024

¹⁹ Groupe Mutuel. (16.05.2024). Médicaments: révisions achevées et en cours. www.groupemutuel.ch. Consulté le 01.10.2024

Modèles de prix confidentiels

Il existe des procédures spéciales pour les médicaments innovants et onéreux, notamment des procédures d'autorisation accélérées (cf. chapitre B) et des modèles de prix confidentiels. Ces médicaments sont protégés par des brevets: le fabricant est en situation de monopole. Les prix demandés sont très élevés et ne sont souvent pas en adéquation avec le bénéfice thérapeutique réel, mais avec l'espoir d'un bénéfice thérapeutique en cas de besoin médical important (p. ex. pour une maladie potentiellement mortelle), lorsqu'il n'existe pas d'alternative thérapeutique. Pour fixer les prix, la Confédération mise sur des «prix vitrine» et tient compte, lors de la comparaison avec les produits concurrents, des préparations originales onéreuses et protégées par un brevet. Exemple: Il existe des médicaments contre le cancer pour lesquels les marges des entreprises pharmaceutiques sont de l'ordre de 85%.²⁰ Cela a souvent pour conséquence que les médicaments sont nettement plus chers en Suisse que dans d'autres pays. Une nouvelle étude de l'Université de Zurich montre que les prix confidentiels sont également un facteur de hausse des coûts au niveau international.²¹

Prise en charge dans des cas particuliers

La prise en charge de médicaments dans des cas particuliers permet d'assurer un accès rapide à des médicaments indispensables, avant que leur prix ne soit fixé par l'OFSP et que les nouveaux produits ne soient inscrits sur la liste des spécialités. Chaque année, les caisses-maladie décident de la prise en charge de médicaments dans plus de 40 000 cas particuliers. Le remboursement dépend cependant souvent de l'appréciation du médecin traitant, du médecin-conseil de la caisse-maladie et de la compagnie d'assurance, ce qui peut entraîner des inégalités de traitement.

Le jour de clôture de la session de printemps 2025, les Chambres ont adopté le 2^e volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts (sous réserve de lancement du référendum; état avril 2025). L'une des mesures de ce volet accorde à l'OFSP le droit d'introduire des rabais de quantité sur les médicaments à très fort chiffre d'affaires.²²

D) Génériques et biosimilaires

Marges

Jusqu'ici, la marge des points de vente dépendait du prix des médicaments (supplément lié au prix et à l'emballage), ce qui les incitait à vendre des préparations plus chères. Le 1^{er} juillet 2024, une part relative à la distribution uniforme a été introduite pour les médicaments, ce qui devrait réduire cette incitation. Les pharmacies et les médecins gagnent la même chose, indépendamment du fait qu'ils remettent au patient la préparation originale coûteuse ou un générique/biosimilaire plus avantageux. La Confédération estime que cette correction des marges devrait permettre d'économiser environ 60 millions de francs.²³

²⁰ Medinside. (06.03.2024). Krebsmedikamente haben Gewinnmarge von 85 Prozent (en allemand). www.medi-inside.ch. Consulté le 01.10.2024

²¹ NZZ. (28.09.2024). Die Angstgegnerin – eine Professorin legt sich mit der Pharmabranche an (en allemand)

²² Parlement.ch. (13.06.2024). Ständerat beschliesst neues Paket gegen steigende Gesundheitskosten. www.parlament.ch. Consulté le 01.10.2024 (en allemand)

²³ OFSP. (08.12.2023). Promotion des génériques et réduction des prix des médicaments. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

Quote-part

Les assurés qui choisissent des médicaments originaux plutôt que les génériques disponibles doivent payer une quote-part plus élevée de 40% depuis le 1^{er} juillet 2024. En revanche, pour les génériques et les biosimilaires, la quote-part est normalement maintenue à 10%. Ces mesures doivent permettre d'augmenter la part des génériques et des biosimilaires tout en réduisant les coûts des médicaments.²³ De ce fait, la responsabilité de demander des médicaments génériques continue d'incomber aux patientes et patients.

Depuis janvier 2024, les pharmacies peuvent, avec l'accord des patientes et patients, délivrer des biosimilaires moins chers à la place des préparations originales. Lors de l'admission de génériques dans la liste des spécialités, l'exigence concernant l'écart de prix par rapport à la préparation originale est désormais de 40% (auparavant 30%) pour les génériques dont le volume de marché est compris entre 4 et 8 millions de francs.

Comparaison avec l'étranger

Bien que les génériques et les biosimilaires aient gagné en importance ces dernières années, leur part en Suisse reste faible en comparaison internationale. De plus, dans les pays européens de comparaison, les génériques sont 45% moins chers et les biosimilaires 30% moins chers qu'en Suisse.²⁴

E) Pratiques en matière de prescription de médicaments et échange d'informations

Prescription

Les médicaments sont généralement vite prescrits dans le cadre des consultations médicales. D'après les descriptions faites par des patientes et patients, il faut partir du principe qu'il existe un lien entre le temps limité que le médecin consacre au patient et la forte disposition à prescrire des médicaments.²⁵ Pour de nombreuses affections et douleurs, il existerait pourtant des alternatives à l'administration de médicaments. Dans l'optique d'un traitement global, il faudrait donc systématiquement les prendre en considération. Les systèmes tarifaires ne sont souvent pas conçus dans cette perspective.

Polymédication, erreurs de médication et surmédication

La prescription d'une grande quantité de médicaments, en particulier d'analgésiques et d'antibiotiques, s'accompagne d'un risque d'erreur de médication ou de surmédication. La prescription multiple de médicaments (polymédication) augmente en outre la probabilité d'effets indésirables.

²⁴ santésuisse. (31.05.2022). Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger: l'écart augmente et les différences de prix des génériques et des biosimilaires sont également marquées. www.santesuisse.ch. Consulté le 01.10.2024

²⁵ Irving G, Neves AL, Dambha-Miller H, et al. International variations in primary care physician consultation time: a systematic review of 67 countries. *BMJ Open* 2017;7:e017902. doi: 10.1136/bmjopen-2017-017902. «Many of the studies included in this review also found that short consultation length was responsible for driving polypharmacy, overuse of antibiotics and poor communication with patients.» Les résultats de [John C. Matulis et al.](http://www.santesuisse.ch) indiquent toutefois une tendance différente liée à la prescription d'opioïdes. Voir aussi les notes de bas de page 29 et 30.

En particulier les personnes de plus de 65 ans et les résidents d'établissements médico-sociaux en Suisse prennent souvent simultanément plusieurs médicaments.^{26,27} Ils ne sont pas toujours adaptés: les personnes âgées sont souvent victimes d'erreurs de médication ou de surmédication. Ces cas se présentent fréquemment lors de l'admission ou de la sortie de l'hôpital.²⁸

Les antibiotiques sont souvent prescrits de manière inappropriée, ce qui favorise l'apparition de bactéries résistantes. En même temps, la prescription d'analgésiques, en particulier d'opioïdes, a augmenté en Suisse au cours des dernières années.²⁹ En 2022, 125 000 personnes ont reçu une prescription inadéquate d'opioïdes, ce qui s'accompagne d'un potentiel addictif élevé.³⁰

Plans de médication et dossier électronique du patient

Pour améliorer la qualité des médicaments et la sécurité des patients, la politique a demandé que l'on introduise des plans de médication.^{31,32} Le Conseil fédéral a pris différentes mesures pour réduire le gaspillage, notamment par l'encouragement de l'adhésion thérapeutique des patientes et patients, l'optimisation de la taille des emballages et l'introduction de systèmes électroniques de médication.³³ Ces derniers doivent améliorer la coordination entre les prestataires de santé, ce qui garantit à son tour un traitement sûr des patientes et patients, en particulier en cas de polymédication.

Le dossier électronique du patient (DEP) permet à tous les professionnels de la santé autorisés d'avoir accès aux plans de médication. La mise à disposition des données de santé sous forme électronique peut favoriser le flux d'informations entre les patients et les médecins, ce qui permet aussi d'optimiser les prestations, de réduire les inégalités en matière de santé et de promouvoir les soins de santé personnalisés. Dans ce contexte, l'ordonnance électronique gagne en importance. Elle réduit le potentiel d'abus, facilite le travail quotidien du cabinet grâce à des processus numériques et garantit l'utilisation sûre de l'ordonnance.³⁴ Les modifications de la LDEP relatives au financement transitoire sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2024.³⁵

F) Participation et prise en compte des connaissances empiriques

²⁶ MEDINSIDE. (08.04.2024). Polymedikation: Grosse Unterschiede zwischen den Heimen. www.medinside.ch. Consulté le 01.10.2024 (en allemand)

²⁷ Helsana. (05.09.2013). Une étude d'Helsana le prouve: la polymédication pose problème en Suisse. www.helsana.ch. Consulté le 01.10.2024

²⁸ Sécurité des patients Suisse. (sans date). La sécurité de la médication aux interfaces. patientensicherheit.ch. Consulté le 01.10.2024

²⁹ OFSP. (28.11.2024). Analgésiques opioïdes. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

³⁰ Helsana. (11.09.2023). Soins médicaux inappropriés: les assureurs-maladie identifient un potentiel d'amélioration. www.helsana.ch. Consulté le 01.10.2024

³¹ Parlement.ch. (sans date). 21.3294 Motion. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients en établissant et gérant des plans de médication. www.parlament.ch. Consulté le 01.10.2024

³² Parlement.ch. (sans date). 18.3512 Motion. Droit à un plan de médication en vue de renforcer la sécurité des patients. www.parlament.ch. Consulté le 01.10.2024

³³ Parlement.ch. (02.11.2022). Halte au gaspillage de médicaments! Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 14.3607 Groupe du Centre. Le Centre. PEV du 20 juin 2014. www.parlament.ch. Consulté le 01.10.2024

³⁴ FMH. (sans date). E-Ordonnance Suisse. www.fmh.ch. Consulté le 01.10.2024

³⁵ OFSP. (28 juin 2023). Fiche d'information. L'utilité du dossier électronique du patient. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

Les médicaments des catégories de remise A et B ne peuvent en principe être délivrés que sur ordonnance médicale. Depuis 2019, les pharmaciens peuvent remettre certains médicaments soumis à ordonnance (catégorie de remise B) à des patients ne disposant pas d'ordonnance.³⁶

Quand il est question de médicaments, l'appréciation de spécialistes agréés est nécessaire. Cette réglementation (qui a sa raison d'être) encourage chez les patientes et patients la tendance à déléguer entièrement la responsabilité aux professionnels de la santé. Pourtant, les décisions concernant les médicaments ou les alternatives pourraient aussi faire l'objet d'une négociation entre toutes les personnes impliquées, dans l'intérêt des personnes concernées. Les proches ou d'autres personnes de confiance sont également susceptibles d'être impliqués dans une prise de décision partagée et participative.

À ce jour, le système de santé suisse n'a que peu d'expérience et de routine en la matière, en particulier lorsqu'il s'agit de la prescription de médicaments. Plus récemment, des projets de soutien par les pairs³⁷ (les personnes atteintes de la même maladie sont des interlocuteurs et accompagnateurs pour les malades) ont vu le jour. Ce savoir empirique des pairs sur les médicaments et les formes de traitement complémentaires n'est jusqu'ici pas encore utilisé de manière systématique.

G) Médicaments et impact sur l'environnement

Pollution des eaux souterraines

Lorsqu'un trop grand nombre de médicaments sont consommés ou éliminés de manière inappropriée, cela représente une contrainte pour l'environnement qui peut être évitée.³⁸

Les substances actives rencontrées le plus fréquemment dans les eaux souterraines sont les antibiotiques, les antiépileptiques et les antihypertenseurs. Les concentrations sont généralement inférieures à 0,1 microgramme par litre (µg/l).³⁹

Les substances actives présentes dans l'eau potable constituent un risque pour la santé des hommes et des animaux ainsi que pour la nature. Il est donc urgent de développer des médicaments plus respectueux de l'environnement, comme le souligne Nature Sustainability dans un article.⁴⁰

Adaptation de la posologie et de la taille des emballages

Les dommages économiques sont également considérables. On estime que des médicaments d'une valeur de plusieurs centaines de millions de francs sont éliminés chaque année.⁴¹ Les raisons en sont notamment les prescriptions multiples (cf. chapitre E), les erreurs d'appréciation du besoin, l'élimination de médicaments lors de

³⁶ OFSP. (sans date). Remise simplifiée de médicaments de la liste B. www.bag.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

³⁷ Exemple: Plate-forme de pairs de la Ligue suisse contre le cancer: <https://peerplattform.krebsliga.ch/> (en allemand)

³⁸ Office fédéral de l'environnement OFEV (05.07.2019). Déchets médicaux. www.bafu.admin.ch. Consulté le 25.10.2024

³⁹ OFEV. (03.05.2024). Médicaments dans les eaux souterraines. www.bafu.admin.ch. Consulté le 27.09.2025

⁴⁰ Brodin, T., Bertram, M.G., Arnold, K.E. *et al.* The urgent need for designing greener drugs. *Nat Sustain* 7, 949-951 (2024). <https://doi.org/10.1038/s41893-024-01374-y>

⁴¹ SRF (06.02.2024). 4800 Tonnen Medikamente landen jährlich im Abfall. www.srf.ch. Consulté le 25.10.2024 (en allemand)

l'admission ou du changement d'institution, la difficulté de respecter les directives en matière de conservation, les durées de conservation parfois plus courtes qu'à l'étranger et les tailles d'emballage inadaptées.

Les adaptations individuelles de la posologie et le choix de la taille de l'emballage sont en premier lieu des questions concernant la sécurité et la qualité (cf. chapitre B). Elles ont toutefois aussi un impact sur l'environnement qui pourrait être évité. Il est donc réjouissant de constater que la loi sur les produits thérapeutiques révisée, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, prévoit la possibilité d'adapter individuellement la quantité de médicaments remis.

II. Prise de position de pro-salute.ch

pro-salute.ch met l'accent sur trois maximes: Qualité – Transparence – Coûts équitables. Elle prend position comme suit en référence à ces trois revendications.

A) pro-salute.ch à propos de la disponibilité des médicaments

pro-salute.ch se prononce en faveur de la mise en place et de la promotion de capacités de production nationales ou européennes pour les médicaments essentiels, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des chaînes d'approvisionnement internationales et de garantir à long terme un approvisionnement fiable et de qualité. Ce point est particulièrement important dans des situations de crise, afin d'éviter les pénuries et de maintenir un niveau de qualité élevé. Les pénuries sont également liées à l'évolution de la pratique en matière de prescription.

pro-salute.ch demande que soient régulièrement examinées des méthodes de traitement alternatives sans médicaments ou avec un nombre nettement réduit de médicaments. Les professionnels de la santé doivent disposer de suffisamment de temps pour conseiller les patientes et les patients. Cela implique aussi la question de savoir si certains médicaments sont «pris par habitude» et s'il serait judicieux d'en arrêter la prise.

pro-salute.ch demande que la disponibilité ou la pénurie de médicaments fasse l'objet d'un monitoring régulier. Un tel monitoring peut servir de base pour évaluer si une pénurie de médicaments est la conséquence de problèmes d'approvisionnement et/ou de la surmédication.

pro-salute.ch soutient la proposition que la Confédération mette en place un centre d'information sur la disponibilité des médicaments.

B) pro-salute.ch à propos des questions relatives à la procédure d'autorisation

pro-salute.ch soutient l'introduction de la procédure «Early-Access» pour faciliter l'accès aux nouveaux médicaments. Ce faisant, les normes de qualité et de sécurité ne doivent cependant être pas être assouplies. Ces normes justifient suivant les circonstances une durée de procédure plus longue en comparaison internationale.

pro-salute.ch soutient que l'évaluation d'un médicament tienne pleinement compte d'un éventuel gaspillage de médicaments dû à des tailles d'emballage, des dosages ou des formes galéniques inadaptés.

pro-salute.ch approuve que les assureurs-maladie, les patients et les fournisseurs de prestations puissent demander à l'OFSP ou à la Commission fédérale des médicaments de vérifier l'économicité ou l'adéquation des dosages et tailles d'emballages.

C) pro-salute.ch à propos de la fixation du prix des médicaments

pro-salute.ch demande à l'OFSP de faire preuve de plus de transparence et de fiabilité dans la fixation des prix. Les critères selon lesquels les prix des médicaments sont fixés et les médicaments inscrits sur la liste des spécialités doivent apparaître clairement. Le processus standard est le mieux à même d'assurer la traçabilité de l'admission de substances efficaces au meilleur prix dans la liste des spécialités.

pro-salute.ch s'oppose à la combinaison de «prix vitrine» et de modèles de prix confidentiels. Les modèles de prix confidentiels permettent aux fabricants de médicaments et à l'OFSP, dans certains cas, de négocier des rabais secrets sur les médicaments. Les coûts effectifs ne sont donc plus compréhensibles pour les tiers. On ne

dispose toutefois d'aucune preuve montrant que cela permet d'obtenir plus rapidement des médicaments à moindre coût.

pro-salute.ch se prononce en faveur de règles complémentaires pour la prise en charge de médicaments dans des cas particuliers. Il est urgent d'établir des procédures d'attribution standardisées et transparentes pour garantir que tous les patientes et patients, indépendamment de l'assurance choisie, bénéficient du même accès aux médicaments nécessaires.

pro-salute.ch soutient la demande du Surveillant des prix de compléter l'ordonnance: les médicaments non autorisés pour une indication donnée ou non listés dans la LS pour cette indication doivent pouvoir être remboursés par les caisses s'ils sont équivalents en termes d'efficacité et de sécurité et en même temps moins chers que les produits autorisés ou listés dans la LS (p. ex. usage hors étiquette, usage hors liste ou médicaments importés de l'étranger avec le même principe actif).⁴²

D) pro-salute.ch à propos des génériques et biosimilaires

pro-salute.ch soutient les nouvelles mesures de la Confédération qui encouragent l'utilisation des génériques et biosimilaires.

pro-salute.ch approuve en principe l'introduction d'une part relative à la distribution uniforme pour les médicaments, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024 et qui réduit l'incitation inopportune de remettre des préparations originales onéreuses. pro-salute.ch se rallie toutefois à la critique portant sur l'augmentation de la rémunération pour les médicaments avantageux entraînant des coûts supplémentaires qui doivent être pris en charge par les patientes et patients au titre de la quote-part.⁴³

pro.salute.ch demande que l'option des génériques et des biosimilaires soit régulièrement abordée dans le cadre de la prise en charge des patientes et patients. Les médecins sont responsables d'informer leurs patientes et patients au sujet des génériques et biosimilaires plus avantageux. Cette responsabilité incombe jusqu'à présent aux patientes et patients. Les patientes et patients doivent insister pour que des alternatives plus avantageuses leur soient proposées. pro-salute.ch estime que cela pose problème, étant donné que la plupart des patientes et patients n'ont pas connaissance des offres disponibles. De plus, leur état de santé ne leur permet souvent pas de s'informer de manière autonome sur les médicaments.

pro-salute.ch demande une information complète des patients et de la population sur les avantages des génériques et biosimilaires, sur leur efficacité et leur qualité équivalentes et sur les différences de prix. Ce n'est que si les patientes et patients disposent d'informations transparentes qu'ils sont en mesure de prendre une décision éclairée. Une information complète encourage l'autodétermination.

pro-salute.ch demande aussi que le remboursement par l'AOS soit limité au prix du générique si celui-ci permet d'obtenir un effet équivalent.

⁴² Saldo. (31.03.2022). Ein einziger Satz könnte bis zu 230 Millionen Franken sparen. www.saldo.ch. Consulté le 25.10.2024 (en allemand)

⁴³ Konsumenten Schutz. (01.07.2024). Neue Medikamentenpreise: Konsumentinnen und Patienten verlieren doppelt. www.konsumentenschutz.ch. Consulté le 25.10.2024 (en allemand)

E) pro-salute.ch à propos de la prescription de médicaments et l'échange d'informations

pro-salute.ch demande à tous les acteurs concernés d'envisager plus souvent des alternatives aux traitements médicamenteux. La réflexion sur les alternatives doit être menée de manière systématique avant toute prescription de (nouveaux) médicaments.

Exemple du traitement des troubles du sommeil: le conseil professionnel, l'évocation des conditions de vie ainsi que des approches comportementales permettent souvent d'améliorer la situation et de rendre les médicaments superflus. pro-salute.ch demande que les systèmes de rémunération tiennent compte de cette démarche. Le temps d'entretien en tant qu'alternative à la prescription de médicaments doit être rémunéré de manière équitable et appropriée.

pro-salute.ch demande des directives plus strictes et une surveillance plus étroite de la prescription d'antibiotiques, de benzodiazépines et de substances apparentées, ainsi que d'opioïdes, afin de lutter contre le risque de dépendance et l'apparition de résistances.

pro-salute.ch s'engage pour que le dossier électronique du patient (DEP) soit accessible à tous le plus rapidement possible. L'accès aux données doit être soumis à des conditions d'accès strictes et une attention maximale doit être accordée à la protection des données. La population doit être informée en détail sur le fonctionnement et l'utilité du DEP. pro-salute.ch s'engage pour une utilisation sûre des données de santé, en particulier dans le cadre de la numérisation du système de santé. Une réglementation claire en matière de protection et de sécurité des données doit être garantie.

pro-salute.ch soutient l'introduction à large échelle de l'ordonnance électronique afin de réduire les risques d'abus, d'augmenter la sécurité des médicaments et d'améliorer l'efficacité au cabinet médical et de l'ensemble du processus de traitement.

Le DEP doit contenir des informations sur les prescriptions de médicaments effectuées. pro-salute.ch plaide pour une utilisation accrue du DEP en tant que plateforme principale pour faciliter la communication entre les patients et les professionnels de la santé. Un accès rapide, sûr et simple aux informations pertinentes pour le traitement, telles que les plans de médication et les diagnostics, améliore la qualité du traitement et la sécurité des patients. Il s'agit également d'intensifier la concertation au niveau interdisciplinaire et interprofessionnel. Cela peut contribuer à éviter les erreurs de médication et permet aux patients de jouer un rôle actif dans leur traitement.

F) pro-salute.ch à propos de la participation et de la prise en compte des connaissances empiriques

pro-salute.ch demande que toutes les personnes habilitées à prescrire des médicaments préparent et prennent les décisions nécessaires dans le cadre d'un processus participatif impliquant les patientes et les patients et, si ces derniers le souhaitent, leurs proches ou personnes de confiance.

pro-salute.ch s'engage pour que les professionnels qui administrent les médicaments soient formés en conséquence.

pro-salute.ch demande que les cabinets médicaux, les pharmacies et les cliniques développent des concepts fondés sur l'élément central de la prise de décision participative, également pour les décisions concernant les médicaments et les formes de traitement alternatives envisageables. La prise de décision participative doit devenir la norme. Pour ce faire, il convient de tenir compte des initiatives existantes en matière d'accompagnement et de soutien par les pairs. Là où elles n'existent pas encore, il faut soutenir les spécialistes qui s'engagent avec les personnes concernées pour leur mise en place.

G) pro-salute.ch à propos de la réduction de l'impact des médicaments sur l'environnement

pro-salute.ch soutient les mesures visant à réduire le gaspillage de médicaments, comme l'adaptation de la taille des emballages et la possibilité de délivrer des unités plus petites qu'un emballage original, notamment pour les antibiotiques. Ces démarches contribuent non seulement à réduire les coûts, mais aussi à promouvoir une utilisation des médicaments respectueuse de l'environnement et durable.

Une utilisation responsable des médicaments, un contrôle régulier de la pertinence des prescriptions et le développement de médicaments de haute qualité sont des mesures importantes pour réduire l'impact des médicaments sur l'environnement.

pro-salute.ch demande que les informations sur la consommation passée et actuelle de médicaments d'une patiente ou d'un patient soient échangées de manière cohérente entre les médecins traitants et institutions (p. ex. les établissements médico-sociaux). Il s'agit d'éviter les prescriptions multiples et de ne pas jeter des médicaments non utilisés.

pro-salute.ch attend en outre des instances d'autorisation que la durée de conservation et les prescriptions relatives à la conservation ne soient pas inutilement plus strictes que dans les pays où la situation d'approvisionnement est comparable: cette mesure vise également à minimiser l'élimination de médicaments non utilisés.